



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Evolution de la stratégie vaccinale contre les méningocoques

Question écrite n° 5616

Texte de la question

Mme Nicole Dubré-Chirat attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la lutte contre les infections invasives à méningocoques (IIM) et en particulier sur l'évolution de la stratégie vaccinale. Depuis 2010, la vaccination contre le méningocoque C est recommandée chez tous les jeunes, de 1 à 24 ans. Elle est devenue obligatoire chez les nouveau-nés en 2018, ce qui a permis une augmentation de 35,5 % à 75,8 % de la couverture vaccinale en l'espace d'un an et une diminution notable des cas graves. Le méningocoque C n'est que l'un des types d'IIM, avec un taux de létalité de 13 %, bien inférieur au taux de létalité du méningocoque W (27 %), pour lequel aucune recommandation vaccinale n'existe. Pourtant, de nouveaux vaccins tétravalents permettent aujourd'hui une vaccination contre les méningocoques de types A, C, W et Y. La HAS a considéré en mars 2021 que les mesures barrières mises en place contre la covid-19 permettait de restreindre l'usage de ce nouveau vaccin aux seules populations sensibles. Cette limitation n'est aujourd'hui plus justifiée et différentes associations de lutte contre la méningite, comme l'Association Audrey, demandent l'élargissement de la vaccination à ce nouveau vaccin tétravalent, comme l'ont déjà fait un certain nombre d'autres États européens. Ainsi, Mme la députée interroge M. le ministre sur l'évolution envisagée de la stratégie vaccinale contre les infections invasives à méningocoques et sur la faisabilité d'un remplacement du vaccin actuel par une version tétravalente.

Texte de la réponse

La situation épidémiologique des infections invasives à méningocoque (IIM) fait l'objet d'une surveillance en temps réel et d'une vigilance spécifique du ministère de la santé et de la prévention, de Santé publique France, du centre national de référence des méningocoques, ainsi que de la haute autorité de santé (HAS) en charge des recommandations vaccinales nationales. Ainsi, la HAS a rendu en 2021 plusieurs avis concernant la vaccination contre les IIM : - S'agissant de la stratégie de vaccination contre les méningocoques de sérogroupes ACW et Y, l'avis rendu en mars 2021 indiquait qu'en l'absence d'augmentation des cas à ce stade, la vaccination de l'ensemble des nourrissons par le vaccin tétravalent, couvrant les souches ACWY, n'était pas recommandée. La HAS avait toutefois indiqué que, au regard de l'importante variabilité de l'épidémiologie des IIM, une vigilance particulière était nécessaire et que sa commission technique des vaccinations réévaluerait les indications des vaccinations contre les méningocoques dès lors que la situation épidémique le justifierait. - S'agissant des méningocoques de séro groupe B, l'avis rendu au mois de juin 2021 recommandait la vaccination de l'ensemble des nourrissons. Cette nouvelle recommandation a été intégrée au calendrier des vaccinations 2022, avec une prise en charge du vaccin par l'assurance maladie dans les mêmes conditions que les autres vaccinations obligatoires et recommandées. Après plus de deux années de faible incidence en lien avec les mesures mises en place pendant la pandémie de Covid-19, il est constaté une augmentation du nombre de cas d'IIM depuis le mois d'octobre 2022. En 2022, les cas d'IIM étaient en grande majorité liés aux sérogroupes B (53 % des cas), Y (23 % des cas) et W (19 % des cas). En réponse à cette récente augmentation des cas, la HAS a décidé d'anticiper ses travaux de révision de la stratégie de 2021 de vaccination contre les IIM de manière globale. Ces travaux pourraient aboutir à une révision des schémas vaccinaux, des types de produits vaccinaux et des

calendriers de ces vaccinations dans la population. Une fois l'avis rendu par la HAS, les recommandations actualisées seront mises en œuvre, comme c'est le cas dès lors qu'une modification des recommandations vaccinales est publiée par la HAS.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Dubré-Chirat](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5616

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1361

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3187